



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Comite-technique-des-DDI-du-16-303>

Comité technique des DDI du 16 février 2012 : déclaration liminaire UNSA

- OTE et DDI -



Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2012

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le comité technique des DDI de ce jour a traité notamment de points d'information sur la charte de gestion des ressources humaines dans les DDI et sur l'adéquation missions-moyens dans les administrations déconcentrées de l'Etat. Les représentants de l'UNSA se sont exprimés à l'ouverture du CT.

Monsieur le président,

Depuis le dernier Comité Technique DDI du 1er septembre 2011, suivi des groupes de travail portant sur l'adéquation missions-moyens, le bilan d'étape que vous nous proposez aujourd'hui, à partir des documents "retour sur la charte de gestion RH des DDI" et "adéquation missions- moyens", nous conduit à réagir sur quelques points avant d'aborder, dans le détail, l'ordre du jour.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que certains directeurs, malgré les circulaires qui leur sont destinées par le canal officiel du secrétariat général du gouvernement, interprètent à leur façon certaines instructions. Nous y reviendrons lorsque nous examinerons le bilan sur l'organisation du travail et l'entretien d'évaluation.

De même, nous nous heurtons parfois aux directeurs qui font la sourde oreille quant à l'application des textes liés aux droits syndicaux, en particulier lorsque nos représentants sont appelés à siéger dans les instances de dialogue social, comme les CAP par exemple.

D'une manière générale, nous sommes en même temps confrontés aux desiderata de directeurs qui font pression sur nos collègues lorsqu'ils souhaitent s'engager syndicalement sur une décharge syndicale. Ainsi, on fait parfois comprendre à certains de nos collègues militants qu'ils occupent un poste incompatible avec une décharge syndicale et à d'autres que le temps consacré à leur activité syndicale ne sera pas décompté de leur activité professionnelle, leur charge de travail s'en trouvant en conséquence impactée.

L'UNSA tient à rappeler solennellement que les droits syndicaux des agents sont un élément fondamental du statut de la Fonction publique et qu'elle sera particulièrement vigilante à leur respect.

Quant au contexte général, loin de nous de vouloir noircir l'environnement professionnel des personnels ou caricaturer la RéATE, mais nous insistons sur le niveau de fragilité des personnels, y compris celui de l'encadrement. Les équipes sont démotivées, fatiguées, certains de nos collègues vont au bureau avec des semelles de plomb et expriment une colère rentrée qui se traduit pour le moment par un mal être profond.

Au risque de nous répéter, ce mal être s'explique à la fois par l'absence de directives précises sur la priorisation des missions, par une perte d'autonomie, par une déprofessionnalisation de certains métiers., le tout dans un environnement professionnel rendu instable faute de perspectives à moyen terme. C'est le ressenti de nos collègues lorsque nous les interrogeons.

D'ailleurs un grand quotidien s'est récemment fait l'écho du malaise de l'encadrement, qui n'a pas de mots assez durs pour dénoncer le caractère improvisé de la RéATE. Comme quoi, vous ne pouvez pas nous accuser de jouer les Cassandre. Ainsi, parmi les témoignages recueillis, certains cadres n'hésitent pas à considérer que "le cocktail des réorganisations et du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux commencerait à mettre en péril la qualité du service public". C'est ce que nous disons depuis des mois.

D'autres s'interrogent sur leur crédibilité auprès des agents dès lors qu'eux-mêmes ne comprennent plus grand chose aux réformes.

C'est pourquoi, nous considérons que les documents résumant le bilan d'étape sur la gestion RH des DDI ne reflètent en aucun cas la réalité du terrain vécue par les agents. Si vous nous permettez cette expression, c'est une présentation édulcorée voire aseptisée des difficultés que rencontrent les agents dans le cadre de leur parcours professionnel.

Par exemple, nous tenons à rappeler que les personnels administratifs de l'Education Nationale, affectés actuellement dans les DDCS et/ou DDCSPP contestent leur intégration aux Ministères Sociaux, car ils souhaitent conserver un lien avec leur ministère d'origine, en l'occurrence celui du Ministère de l'Education Nationale.

Enfin, les agents se trouvent en même temps confrontés aux comportements parfois extrémistes de certains usagers. Nous en voulons pour preuve, les contrôleurs du MEDDTL et du MAAPRAT de la DDT de la Vendée qui ont été récemment copieusement insultés par les congressistes de la FDSEA.

Ainsi, le Président de la FNSEA a parlé "de répression, d'écologie punitive - de mettre des barbelés pour pouvoir pratiquer notre métier - d'agents, sous entendu ceux de la DDT(M) de la Vendée, se devant d'être militants avant d'être au service de l'administration et devant changer de métier".

Ces propos sont inacceptables et injurieux au regard de l'investissement et de l'implication des personnels dans la mise en place des politiques publiques en dépit d'un contexte de réduction des effectifs.

Ils viennent assombrir un peu plus le contexte de grandes difficultés que subissent les agents publics des DDI.

En d'autres termes, Monsieur le président, le sens du service public est menacé si vous n'y prenez pas garde.

Enfin, actualité oblige et ce sera notre conclusion, nous ne pouvons pas passer sous silence les rumeurs qui circulent actuellement contre le statut de la fonction publique. Officiellement, on nous dit qu'il n'en est rien. Pourtant officieusement, on nous dit que le dossier est sur la table.

Croyez bien, Monsieur le Président, nous ne sommes pas surpris que ce projet revienne à la surface, car le Chef de l'Etat s'en est maintes fois pris au statut des fonctionnaires.

Nous le disons très calmement. Nous serons vent debout et nous l'avons déjà fait savoir aux agents de la fonction publique, pour rappeler que nous ne défendons pas un privilège mais l'assurance d'une mission de service public de qualité pour les citoyens